

Hunsbach
28 septembre 2024

Assemblée générale ordinaire
Entraide et solidarité protestantes



Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

SOMMAIRE

Composition du conseil d'administration	4
Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'ESP	5
Rapport d'activité 2023	16
<i>Au global</i>	16
<i>2023 pour l'ESP</i>	19
Résultat 2023	19
Produits	19
Charges	21
2025	24
Réalisé 2023 et budget 2025	25
Bilan	26
Compte de résultat	28
Annexe comptable	30
<i>Préambule</i>	30
<i>Faits caractéristiques de l'exercice</i>	31
<i>Événements postérieurs à la clôture de l'exercice</i>	31
<i>Principes, règles et méthodes comptables</i>	31
<i>Principales méthodes d'évaluation et présentation</i>	31
<i>Changement de méthode d'évaluation et de présentation</i>	32
<i>Informations complémentaires pour donner une image fidèle</i>	32
<i>Notes sur le bilan actif</i>	33
<i>Notes sur le bilan passif</i>	35
Élection des membres du conseil d'administration	37
Liste des membres du collège des CIOM	38
État des subventions accordées en 2023	39
Analyse des subventions déménagements période 2021 - 2023	40
Fonds ESP Mission : réalisé 2023 et budget 2025	43



E.S.P.

Entraide et Solidarité Protestantes

Assemblée Générale Ordinaire

Composition du conseil d'administration

Président·e UEPAL (élu·e le 24/09/2024)

Monsieur le Vice-Président Matthieu LEDERMANN

Monsieur le Vice-Président Pierre MAGNE DE LA CROIX

Inspection ALSACE BOSSUE-MOSELLE : Monsieur le Pasteur Wolfram STEUERNAGEL
Monsieur Norbert LAMY

Consistoire Réformé de BISCHWILLER : Monsieur le pasteur René GERBER

Inspection de BOUXWILLER : Madame la Pasteure Marianne UHRI
Monsieur Claude SARRIC

Inspection de BRUMATH : Mme la Pasteure Anne-Laure THALLINGER
Monsieur Christophe STRIEGEL

Inspection de COLMAR : M. ou Mme le/la Pasteur·e : poste vacant
Monsieur Jean-Michel NORTH

Inspection de DORLISHEIM : Monsieur le Pasteur Jürgen GRAULING
Monsieur Marc LEHNING

Consistoire Réformé de METZ : Monsieur Étienne WARNERY

Consistoire Réformé de MULHOUSE : Monsieur le pasteur Francis MULLER

Consistoire Réformé de STRASBOURG : Monsieur Renaud SCHOETTEL

Inspection de STRASBOURG : Monsieur le Pasteur Claude MOURLAM
Monsieur Jacques MERLE

Inspection de WISSEMBOURG : Monsieur le Pasteur Romain SCHILDKNECHT
Monsieur Werner RICHERT

COMM., INSTIT., ŒUVRES ET MOUVEM. : Madame Cornélia KIEHL
Monsieur Robert STECK

Membre ès qualités désigné par l'EPCAAL : NN

Membre ès qualités désigné par l'EPRAL : NN

BUREAU

Présidence :

1^{er} Vice-Président : Monsieur Renaud SCHOETTEL

2^e Vice-Président : Monsieur Norbert LAMY

Secrétaire : Monsieur Robert STECK

Secrétaire-Adjoint : M. Christophe STRIEGEL

Trésorier : Monsieur Renaud SCHOETTEL

Trésorier-Adjoint : Monsieur Claude SARRIC

COMMISSION FINANCIÈRE

Trésorier : Monsieur Renaud SCHOETTEL

2^e Vice-Président : Monsieur Norbert LAMY

Secrétaire : Monsieur Robert STECK

Trésorier-Adjoint : Monsieur Claude SARRIC

Membre du CA : Monsieur Étienne WARNERY

Membre du CA : M. le pasteur Jürgen GRAULING

Membre du CA :

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'ESP

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ PROTESTANTES

du samedi 14 octobre 2023

à l'église Saint-Matthieu — 68000 Colmar

L'an deux mille vingt-trois,

Le 14 octobre,

à 9 h

à l'Église Saint-Matthieu à Colmar

Présents :

- 62 délégués des Consistoires sur 132 convocations, 16 délégués avec 1 procuration
- 20 membres de l'Assemblée de l'Union sur 51 convocations, 11 membres de l'Assemblée de l'Union avec 1 procuration,
- 16 membres du Conseil d'Administration de l'E.S.P. sur 19 convocations, 2 membres du Conseil d'Administration avec 1 procuration
- 8 membres de Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements sur 22 convocations,
- 3 membres des CIOM avec 1 procuration.

Excusés :

- 35 délégués des Consistoires
- 14 membres de l'Assemblée de l'Union
- 3 membres du Conseil d'Administration de l'E.S.P.
- 7 membres Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements

Absents :

- 35 délégués des Consistoires
- 17 membres de l'Assemblée de l'Union
- 0 membre du Conseil d'Administration de l'E.S.P.
- 7 membres Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie sur convocation de son Président, Monsieur Christian Albecker, à l'Église Saint-Matthieu à Colmar.

Monsieur Christian Albecker préside la séance, en sa qualité de président de l'association,

Monsieur Renaud Schoettel, en sa qualité de trésorier de l'association,

Monsieur Robert Steck assume les fonctions de secrétaire de séance.

Sont également présentes en tant qu'invitées :

Madame Audrey Hepp, experte-comptable représentant le cabinet Kremer et Associés — Commissaire aux comptes,

Madame Lysiane Collon Bender, directrice des services de l'UEPAL.

En introduction de l'Assemblée générale, Monsieur le Président Christian Albecker salue les participants et les remercie pour leur présence. Il donne la parole à Monsieur le Pasteur Gilles Agbenokoudji, directeur de Campus à Colmar, pour la méditation axée sur la différence entre une bible et un miroir selon Romains 12 :

« Quelle est la différence entre une bible et un miroir ?

Une des grandes utilités de la Bible c'est de nous aider à nous voir nous-mêmes, à nous regarder comme dans un miroir. Si nous ne savions pas la tête que nous avons, ce ne serait pas trop grave, encore, mais c'est bien plus dommage de ne pas savoir qui nous sommes en réalité, comment nous fonctionnons, quels sont nos qualités et nos défauts, nos forces et nos faiblesses... Car alors nous pouvons mieux réagir, vivre et progresser.

La bible est donc comme un miroir pour son lecteur grâce à toutes ces bonnes questions qu'elle nous pose non pas pour nous culpabiliser, mais pour nous bousculer, nous éveiller à l'amour de Dieu. Sachant cela, nous pouvons avoir le courage de nous regarder dans la glace.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

À quoi ressemble notre humanité aujourd'hui ? Notre actualité aujourd'hui ?

Dans ce miroir de l'Évangile, nous voyons une humanité toute morcelée en individus ou en groupes d'appartenance qui cherchent à communiquer, mais à sens unique, et qui reprochent aux autres de ne pas les écouter, mais qui n'écoutent non plus personne. Ni les autres ni Dieu.

C'est la triste réalité de notre temps où personne n'a rien à faire du sentiment des autres.

À première vue, cela pourrait aller avec le début du passage de l'apôtre Paul que je vous ai lu (Romains 12:2), mais seulement au début de ce texte, en oubliant la suite : Je ne me conformerai pas au monde qui m'entoure, je resterai moi, je penserai ma pensée, je regarderai le monde de mon point de vue, devant mon entourage je crierai ma revendication d'exister, en me disant : ah si seulement, quand je suis heureux, quelqu'un dansait de joie de me voir heureux, et quand je suis triste, ah, s'il y avait quelqu'un qui pleurerait pour moi, avec moi... Et dans cette logique, plus il y a une proportion importante de personnes concentrées sur elles-mêmes, plus il y a le sentiment que personne ne nous écoute vraiment. Alors pourquoi écouterais-je la plainte et la joie des autres, pourquoi est-ce que je devrais danser à la joie des autres et pleurer à la peine des autres puisqu'il n'y a personne pour moi ?

Ce qu'il nous faut c'est un miroir pour nous voir en réalité. Et progressivement, nous commencerons peu à peu à écouter ce que ressent l'autre. C'est ce que propose cette fameuse prière franciscaine :

Seigneur, fais de moi un instrument de ta paix... que je ne cherche pas tant : à être consolé qu'à consoler, à être compris, qu'à comprendre à être aimé, qu'à aimer...

Et donc, quand Paul dit "ne vous conformez pas au monde présent" ou "ne vous conformez pas à l'air du temps", il ne nous encourage pas à être indépendants de ce qui nous entoure. Au contraire, car la mode serait plutôt à l'individualisme, et c'est donc anticonformiste de se préoccuper des autres. Normalement, comme tout le monde, nous pleurons sur nos propres problèmes.

Vous avez déjà vu des enseignants faire grève ou manifester pour que les postiers aient une augmentation de salaire ? Ou les agriculteurs pour que les infirmières aient une diminution de leurs heures de travail ? Les rares fois où il y a une manifestation qui s'occupe des droits des autres, c'est pour que les autres n'aient surtout pas les mêmes droits que nous. Et si on est généreux, on préfère que ce soit avec l'argent des autres en distribuant les ressources de la collectivité ou en usant de celle des générations futures. Mais n'ayez crainte, je pense que dans nos conseils presbytéraux nous faisons mieux.

Ne vous conformez pas au monde présent : soyez vous-mêmes. Et être soi-même c'est être bienfaisant pour ce monde. Dieu nous a créés à son image. Il nous veut membres du corps du Christ. En tant que membre du corps du Christ, chacun et ensemble nous pourrions bâtir ce qu'il y a de bon et espérer nous ouvrir au meilleur. C'est un témoignage que nous rendons à notre société à travers nos engagements par la présence des différentes œuvres que notre union d'Églises porte. Ceci est possible grâce aux efforts de chacun de ses membres.

C'est aussi la manifestation de la fraternité qui n'est pas seulement une belle formule, mais également une question très concrète ».

Après avoir remercié le pasteur Gilles Agbenokoudji, Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 16 des statuts de l'E.S.P., l'Assemblée Générale délibérera à main levée, à moins que le vote secret soit demandé par la majorité des membres présents ou par le conseil d'administration. Elle statuera aux conditions de la majorité absolue des votants présents.

Monsieur le Président Christian Albecker ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire d'E.S.P.

Il précise que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant, adressé au moment de la convocation :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ESP du 8 octobre 2022
2. Rapport moral/rapport d'activité du Président ESP — ESPM
3. Comptes de l'exercice 2022
4. Rapport des commissaires — vérificateurs aux comptes
5. Décharge au conseil d'administration
6. Affectation du résultat de l'exercice 2022
7. Présentation et approbation du projet de budget 2024
8. Élection des membres du conseil d'administration
9. Fonds ESP Mission : présentation comptes 2022, budget 2024
10. Mise à jour du règlement intérieur
11. Guide de gestion financière des paroisses
12. Remerciements et divers

Il est procédé à la nomination des deux questeurs, Madame la Pasteure Marianne Uhri et Monsieur Jean-Michel North.

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Entraide et Solidarité Protestantes du 8 octobre 2022

Monsieur le président Christian Albecker soumet le procès-verbal (pages 5 à 16 du cahier de l'A.G.), incluant la synthèse magistrale des ateliers de Madame Madeleine WIEGER.

Aucune remarque n'est soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'adoption du procès-verbal.

Décision : À l'unanimité des membres présents et représentés, moins 13 abstentions, l'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2022.

2. Rapport moral et d'activité du Président — Exercice 2022

En introduction de son rapport moral, Monsieur le Président Christian Albecker nous fait part de son départ à la retraite à l'automne 2024. Il préside donc, ce jour, sa 10^e et dernière assemblée générale. Il jette un regard rétrospectif sur la décennie passée sous l'angle des finances et du patrimoine et s'empresse de rappeler que l'argent n'a pas d'intérêt en soi : il n'est qu'un moyen pour atteindre un objectif et il est dans tous les cas un révélateur, qu'il manque ou qu'il soit en excédent, de réalités plus profondes. Il parle de nos visions et convictions, ou de leur absence. Ainsi il n'y a pas un cas où une crise financière ne cache pas de dysfonctionnements plus profonds. Examiner les finances, c'est

donc examiner, dans notre cas, la vie de l'Église. Il est d'ailleurs frappant, cela a souvent été souligné, que Jésus lui-même a souvent parlé d'argent, de salaires, de gestion, de placements, de trésors cachés ou de monnaie perdue, comme support symbolique de ses paroles, ceci pour parler de cette réalité qu'est l'argent.

Le rapport moral et des activités du Président ont été agrémentés de divers graphiques clairs et explicites. Ce rapport est consultable aux pages 17 à 19 du cahier de l'A.G.

Questions/réponses :

- Q. : constatant que les petites paroisses souffrent plus financièrement que les grandes, à par l'organisation de fêtes, quelles sont les marges de manœuvre restant aux paroisses et leurs bénévoles ?
- Réponse de M. le Président : le révélateur est plus profond, car les paroisses, pas toutes, ont encore des possibilités grâce aux biens immobiliers ou fonciers détenus. Il regrette que les solidarités consistoriales ou sectorielles n'aient pas abouti.
- Q. : pour les paroisses, se lancer dans de grands projets n'est pas un crédit d'impôt, mais ne doit pas être prohibitif ?
- Réponse de M. le Président : de nombreux bâtiments d'Église restent à rénover, néanmoins les formes peuvent évoluer.
- Q. : la composition de la commission financière n'est pas identifiée ?
- Réponse de M. le Président : la commission financière sera identifiée dans le cahier de la prochaine A.G.

Décision : L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral présenté par Monsieur Christian Albecker, Président de l'ESP, approuve ce rapport à l'unanimité, moins 1 abstention, tel qu'il lui a été présenté, et donne à ce dernier quitus entier et définitif de son action pour cet exercice.

3. Comptes ESP de l'exercice 2022

Monsieur Renaud Schoettel, trésorier de l'association et Madame Lysiane Collon Bender, directrice des services présentent et commentent les différents tableaux figurant pages 20 à 32 du cahier de l'A.G.

Le résultat 2022 est de 21 973,64 €, contrairement à ce qui a été prévu dans le budget initial.

Ceci est dû à plusieurs facteurs : d'une part les produits, d'autre part les charges.

Les produits :

Les contributions des paroisses sont à un niveau très légèrement au-dessus de ceux de 2021 et aussi au-dessus du budget initial. Par ailleurs, c'est la participation aux frais en particulier de l'AESMS d'une part et aux revenus des immeubles d'autre part que l'on peut attribuer le léger plus des produits divers. Le gros écart dans les produits est dû en particulier à des reprises des provisions. Tout en étant à des niveaux comparables aux années précédentes, ces reprises de provisions sont en lien avec des risques qui avaient été envisagés à un niveau plus élevé, telles les provisions pour l'accompagnement chauffage des paroisses ou celles faites en raison d'un contrôle URSSAF qui était en cours.

Le réalisé des produits est de 2 770 751 € pour un budget initial de 2 171 946 €

Les charges :

Le dépassement du soutien aux paroisses s'explique par le montant élevé des déménagements. La règle de prise en charge ayant changé d'une part et le nombre de déménagements ayant augmenté, le budget a été dépassé.

Pour le collège des CIOM, c'est à la fois la prudence des administrateurs de l'ESP et la demande exprimée par certaines œuvres qui expliquent le montant en dessous du budget, même s'il a progressé par rapport à 2021.

Les solidarités nationales et internationales sont conformes au budget, en dessous des contributions habituelles. En effet, après les années Covid, les budgets 2022 et 2023 prévoyaient une baisse de 10 % par rapport à 2021.

Les charges internes dépassent largement le budget. Elles sont à mettre en rapport avec des charges immobilières qui correspondent aux frais de notaire. En effet, un immeuble comportant 3 appartements a été acheté pour compenser un logement qui est actuellement sous promesse de vente.

Les charges des services dépassent 2021, ce qui s'explique en partie par la reprise des rencontres dans les secteurs et donc plus de déplacements. Par ailleurs, deux lignes sont en évolution : le service financier et le service informatique : c'est l'achat de logiciels qui représente l'essentiel ; à la fois EBP pour la comptabilité des paroisses qui est imputée au service financier, et les licences Microsoft Office pour les pasteurs et autres ministères, soit 200 licences au total qui sont incluses dans les dépenses du service informatique.

Pour le dépassement de la ligne DRH, c'est l'addition des frais liés à la formation initiale des pasteurs (FIP), aux AESMS et des frais juridiques qui n'ont pas été anticipés.

Pour la FIP, c'est le nombre de personnes formées qui explique les variations de montants au fil des ans. Pour l'AESMS, il faut mettre le dépassement en regard du produit généré (produits divers).

Les salaires et indemnités portés par l'ESP dépassent 2021 de 15,3 %, mais restent en dessous du budget de 5,4 %. En revanche, la ligne donnée pour mémoire de l'estimation des salaires du Bureau des cultes dépasse 2021 et le budget. Le total des 2 lignes reste en dessous des budgets.

Dans les autres charges, 2022 a permis une mise à plat des créances irrécouvrables (151 040 €), ce qui explique le montant élevé par rapport au budget et aux années passées.

Le réalisé des charges est de 2 748 778 € pour un budget initial de 2 456 500 €.

Résultat 2022 :

L'exercice 2022, malgré certains aléas, a permis de dégager un résultat légèrement positif, tout en investissant sur la mobilité, la formation, l'informatisation des paroisses et ministres de notre Union d'Églises.

Le résultat se traduit par un excédent de 21 973 € ; en 2021, il était de 29 021 €.

Bilan au 31.12.2022 :

Au 31 décembre 2022, les disponibilités immédiates sont constatées à 2 531 612,37 €.

Un bilan est arrêté à la somme de 5 448 692,25 € à l'actif et au passif, constatant l'excédent de 21 973,64 €.

Madame Lysiane Collon Bender projette quelques réalisations de projets paroissiaux soutenus en 2022 et précise, à la suite d'une question, que la masse salariale ESP + Bureau des Cultes comprend environ 47 postes salariés y compris les aumôniers et secrétaires de paroisses.

Décision : À l'unanimité, moins 2 abstentions, l'assemblée générale, après avoir entendu le rapport d'activité et financier de l'exercice 2022 présenté par Monsieur Renaud Schoettel, trésorier en exercice de l'association, approuve ce rapport, les comptes et bilan de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2022, tels qui ont été présentés.

4. Rapport des commissaires — vérificateurs aux comptes

Madame Audrey Hepp, du cabinet d'expertises comptables KREMER et Associés, nous lit le rapport établi par Monsieur Joël Kremer, commissaire aux comptes.

5. Décharge au conseil d'administration

Après avis du commissaire aux comptes, Monsieur le Président Christian Albecker propose de donner quitus au conseil d'administration.

Décision : À l'unanimité des membres présents et représentés, moins 1 abstention, l'assemblée générale prend acte du rapport établi par le commissaire aux comptes et vote la décharge au conseil d'administration de l'ESP.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022

Après avis du commissaire aux comptes, Monsieur le Président Christian Albecker, propose l'affectation du résultat de l'exercice 2022, soit le montant de 21 973,64 €, en report à nouveau.

Décision : L'assemblée générale, prend acte du rapport établi par le commissaire aux comptes et, à l'unanimité moins 1 abstention, décide d'affecter le résultat 2022, s'élevant à 21 973,64 € au compte report à nouveau.

7. Présentation et approbation du projet de budget 2024

Les produits pour un total de 2 561 000 € comprenant :

- les produits d'exploitation : 2 471 000 €,
- les produits financiers et exceptionnels : 90 000 €.

Les dépenses pour un total 2 682 485 € comprenant :

- les projets UEPAL et CIOM : 643 250 €,
- les solidarités nationales et internationales : 493 985 €,
- les charges internes : 60 500 €,
- les services & RH : 1 374 250 €,
- les autres charges & la dotation aux amortissements et provisions : 110 500 €.

Résultat prévisionnel 2024 :

Le budget prévisionnel 2024 est présenté par Madame Lysiane Collon Bender, figurant page 33 du cahier de l'A.G.

Il affiche un déficit de - **121 485 €**. Cette perte est en dessous de celle que prévoyait le budget 2022, dont l'année s'est finalement soldée par un excédent.

Le prévisionnel **des produits** peut sembler ambitieux en particulier pour les contributions des paroisses. Néanmoins, les 2 150 k€ prévus sont inférieurs de 50 k€ aux années avant Covid. À cela s'ajoutent quelques revenus autres tels ceux provenant de la gestion des biens immobiliers.

Pour **les charges**, les projets UEPAL et CIOM dépassent de 10 % les réalisés moyens des dernières années ; la ligne des soutiens aux paroisses et pasteurs en particulier a progressé d'environ 50 k€ en quelques années, liés à des changements du règlement intérieur ou des mesures adoptées en A.G., comme la prise en charge complète des déménagements et le chauffage.

Les solidarités nationales et internationales retrouvent un niveau avant Covid, comme cela avait été envisagé et communiqué aux partenaires bénéficiaires.

Le budget des services est en augmentation, notamment en raison de l'intégration du budget du service mission qui était jusqu'alors porté par l'association ESPM et qui, statutairement, ne peut plus être porté par un fonds de dotation. Par ailleurs, comme une part significative concerne les frais de déplacement des services vers les secteurs, ce budget se doit d'évoluer d'une part pour tenir compte de la fréquence croissante des déplacements des services et par ailleurs de l'évolution du coût kilométrique en voiture ou par les transports en commun.

Concernant les salaires et indemnités, ces postes progressent pour tenir compte de l'inflation.

En conclusion, il est compliqué de prévoir les budgets dans une période d'évolutions rapides des pratiques et des règlements. Parfois trop pessimiste, notamment en lien avec les années Covid, il conviendra de rétablir la situation avec des budgets à l'équilibre. Les premières projections pour 2025 - 2026 font état de perte de près de 60 000 €, ce qui n'est pas acceptable. Il conviendra de réfléchir comment un équilibre budgétaire peut à nouveau être trouvé.

- Q.: une question sur les réserves immobilisées détenues par certaines paroisses : les paroisses peuvent-elles servir de « banquier » à court ou moyen terme à d'autres paroisses ayant des projets de rénovation : prêt financier par exemple ou subvention exceptionnelle ?
- Réponse de M. le Président : les paroisses doivent être prudentes et l'ESP n'a aucun moyen pour mobiliser les moyens financiers des paroisses. Néanmoins, l'ESP peut aider à la réflexion et aux conditions de prêts remboursables. Une banque d'Église est-elle envisageable ? Une réflexion d'avenir à creuser.

Décision : À l'unanimité moins 3 votes contre et 5 abstentions, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des prévisions d'activités du budget prévisionnel 2024, approuve ce budget prévisionnel, tel qu'il lui a été présenté et décide de sa mise en œuvre.

Avant la pause, Monsieur Gérard Machabert, présente un point d'étape sur les économies d'énergie et rappelle les décisions prises lors de la dernière assemblée générale. En réponse à une question de l'assistance jugeant que la communication sur les règles de remboursement n'est pas claire, il précise que pour les questions individuelles le service financier et lui-même sont aptes à répondre aux différentes questions qui pourraient être posées tout au long de l'année ou même pendant la pause à venir.

Les demandes de remboursements doivent être accompagnées d'un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) à la charge du propriétaire, sachant que 40 % des presbytères appartiennent aux communes et qu'à ce jour, aucune demande n'est parvenue pour un coût supérieur à 2 000 €.

8. Élection des membres du conseil d'administration proposés par les assemblées d'inspection et consistoires réformés

Selon les propositions présentées à l'assemblée générale (pages 41 et 42 du cahier de l'A.G.) :

CONSISTOIRE RÉFORMÉ DE BISCHWILLER

- Monsieur le pasteur René GERBER (Mandat arrivant à échéance)
L'assemblée consistoriale réformée propose la reconduction de son mandat.

CONSISTOIRE RÉFORMÉ DE STRASBOURG

- Monsieur Renaud SCHOETTEL (Mandat arrivant à échéance)
L'assemblée consistoriale réformée propose la reconduction de son mandat.

INSPECTION D'ALSACE BOSSUE - MOSELLE

- Madame la pasteure Nathalie NEHLIG (démission le 23 septembre 2023)
L'assemblée d'inspection propose de coopter M. le pasteur Wolfram STEUERNAGEL (paroisse de Wolfskirchen) pour finir le mandat jusqu'à l'A.G. 2024.

INSPECTION DE BOUXWILLER

- Madame la pasteure Marianne UHRI (Mandat arrivant à échéance)
L'assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat.

INSPECTION DE BRUMATH

- Monsieur le pasteur Pedro TORREJON (changement de poste au 1^{er} septembre 2023)
L'assemblée d'inspection propose de coopter Mme la pasteure Anne-Laure THALLINGER (paroisse de Gries) pour finir le mandat jusqu'à l'A.G. 2025.
- Monsieur Christophe STRIEGEL (Mandat arrivé à échéance)
L'assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat.

INSPECTION DE COLMAR

- Madame la pasteure Catherine FRITSCH (retraite le 1^{er} juillet 2023)
Le poste est vacant en attendant une proposition de l'assemblée d'inspection.

INSPECTION DE DORLISHEIM

- Monsieur le pasteur Jürgen GRAULING (Mandat arrivant à échéance)
L'assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat.

INSPECTION DE STRASBOURG

- Monsieur le pasteur Claude MOURLAM (Mandat arrivant à échéance)
L'assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat.

INSPECTION DE WISSEMBOURG

- Monsieur le pasteur Bertrand CLAUSS (changement de poste au 1^{er} septembre 2023)
L'assemblée d'inspection propose de coopter M. le pasteur Romain SCHLIDKNECHT (paroisse de Soultz-Sous-Forêts) pour finir le mandat jusqu'à l'A.G. 2024.

Afin de valider ces différentes propositions, Monsieur le Président Christian Albecker propose un vote global.

Décision : L'assemblée générale, après présentation de l'état du renouvellement des mandats et des candidats proposés pour être membres du conseil d'administration de l'ESP, approuve la proposition de mandats au sein de conseil d'administration, pour une durée de 3 ans ou selon les précisions données.

a. Ratification de l'adhésion de 2 nouveaux membres CIOM

Deux associations bien connues au sein de l'UEPAL et au-delà ont postulé pour adhérer au collège des CIOM. Les dossiers d'adhésion ont été présentés à notre conseil d'administration qui a validé les demandes.

Les responsables des 2 associations ont été invités à notre assemblée générale et se sont présentés. Il s'agit des associations suivantes

- Le CIARUS présenté par son Président Monsieur Bernard Saettler
- VISA AD, association présentée par Monsieur Samuel Gerber, secrétaire général.

Décision : L'assemblée générale approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition d'adhésion du CIARUS et de VISA AD comme membres de l'ESP au collège des CIOM (Communautés, Institutions, Œuvres et Mouvements).

b. Abrogation ou radiation d'un membre CIOM

L'Assemblée générale prend acte que, à la suite de difficultés financières, l'association Le Liebfrauenberg a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire depuis le 5 juillet 2021 ; la liquidation judiciaire a été prononcée le 28 novembre 2022.

9. Fonds ESP Mission : présentation comptes 2022, budget 2024

Ce point de l'ordre du jour ne fera pas l'objet d'une délibération, mais uniquement d'une communication conformément à l'engagement de transparence annoncé lors de l'A.G. 2021 ici même à Colmar.

Le compte de résultat et l'état récapitulatif incluant le budget prévisionnel du Fonds ESP Mission sont visibles en pages 34 à 38. L'ensemble des documents financiers sont également consultables sur le site internet du journal officiel : https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-detail-annonce/?q.id=id:923558134_31122022

Pour le réalisé 2022, au niveau des produits, le montant important des dons concerne, pour l'essentiel, l'aide à l'Ukraine pour plus de 100 k€, montant reversé au Gustav Adolf Werk. Par ailleurs, certains frais tels que les frais de déplacement ne peuvent pas être portés par un fonds de dotation. C'est donc l'ESP, qui abrite le Fonds ESP Mission, qui en prend la charge. Seuls les honoraires de commissariat aux comptes figurent dans les charges.

Le compte de résultat 2022 est arrêté comme suit :

- recettes : 937 894,57 €
- charges : 926 574,14 €

Soit un résultat excédentaire de **11 320,43 €**.

Le budget 2024 nécessite d'être prudent. En effet, un fonds de dotation ne peut pas être déficitaire, il convient d'en tenir compte dans la constitution du budget. La répartition de la diminution se fait proportionnellement à l'importance de notre contribution. Les contributions à la Cimade, La Cause et Al Mowafaqa restent inchangées.

Le budget prévisionnel 2024 est fixé comme suit :

- recettes : 800 500 €
- charges : 800 500 €.

10. Mise à jour du règlement intérieur

Sur proposition de la commission financière, le conseil d'administration de l'ESP propose :

- **Ajout d'un alinéa** — article 4.9 : prêt pour acquisition de véhicule, vélo :
 - « Le conseil d'administration décide d'accorder une aide financière remboursable, à taux 0 %, aux candidats, vicaires ou pasteurs, à l'obtention du permis de conduire. Aucune nouvelle avance ne peut être consentie tant que la précédente n'est pas intégralement remboursée. Délégation est donnée au service financier d'instruire et finaliser les demandes ».
- **Article 5,1** : frais de déménagement (modification de la colonne volume maximum/limite) :
« Limite du barème annuel 60 m³ vicaire, pasteur ou couple + 5 m³ par enfant à charge »
Et
 - **5^e paragraphe** (ajout en fin de phrase) :
« Les pasteurs changeant de poste peuvent bénéficier à leur demande (déposée au plus tard 3 mois avant la date de déménagement), d'une avance remboursable de trésorerie, à taux 0 %, pouvant aller jusqu'à 5 000 € remboursable en 1 (une) échéance. »
- **Ajout d'un paragraphe** : article 6.2.2 transmission des demandes :
 - « Les demandes de subvention < à 500 € ne sont pas présentées au conseil de l'Union, et les subventions < à 1 000 € sont validées par la commission financière. Les dossiers ne sont plus présentés au conseil d'administration si la commission financière et le conseil de l'Union donnent un avis défavorable » .

Décision : L'assemblée générale, après présentation de la modification des textes concernant les aides remboursables pour le permis de conduire, avance de trésorerie et suppression de la limite des 500 € pour les frais de déménagement, et la méthode d'instruction des demandes de subventions, approuve à l'unanimité les mises à jour du règlement intérieur de l'ESP, pour être applicables à effet de la date des décisions.

11. Guide de gestion financière des paroisses

La nouvelle version du guide de gestion financière est présentée à l'assemblée générale par Monsieur Gérald Machabert. Elle est consultable sur le site UEPAL. La version papier sera disponible au cours du 1^{er} semestre 2024.

Monsieur le Président Christian Albecker et Madame Lysiane Collon Bender remercient l'ensemble des participants ayant contribué à la réalisation de ce nouveau guide remplaçant celui de 2008.

12. Remerciements et divers

L'ordre du jour étant épuisé,

M. le Président Christian Albecker remercie l'ensemble des participants :
les délégués des inspections luthériennes et des consistoires réformés, les délégués CIOM,
les salariés UEPAL, les membres du conseil d'administration de l'ESP et du Fonds ESP Mission
et la paroisse de Saint-Mathieu de Colmar pour son accueil.

Il clôt l'assemblée générale ordinaire de l'E.S.P. à 11 h 30.

Le Secrétaire de séance
Robert STECK

Le Président
Christian ALBECKER

Rapport d'activité 2023

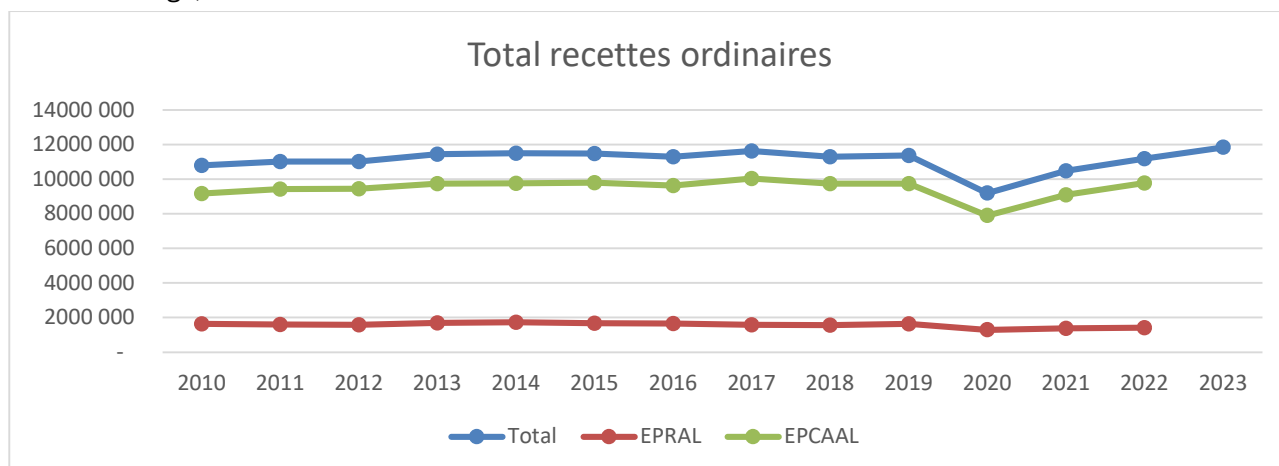
2023 est une année de bilans. Bilan de la présidence, mais également dans les conseils presbytéraux qui ont tous été renouvelés en 2024. C'est aussi la troisième année de l'après-Covid et la dernière année pour l'impact de la mesure d'allègement de la contribution à verser à l'ESP.

Au global ce sont 16,5 millions d'euros¹ qui sont récoltés pour les missions de l'UEPAL, en paroisse ou dans les secteurs, à travers les services ou au bénéfice de nos partenaires en France, en Europe et dans le monde. Il convient d'ajouter à cela la prise en charge des salaires du corps pastoral et d'un certain nombre d'autres ministères en Église, par l'État ou diverses organisations, comme des hôpitaux, maisons de retraite pour les aumôniers par exemple. Pour les 258 emplois pris en charge par l'État, le coût pour un employeur tel que l'ESP² serait de 11,6 millions d'euros.

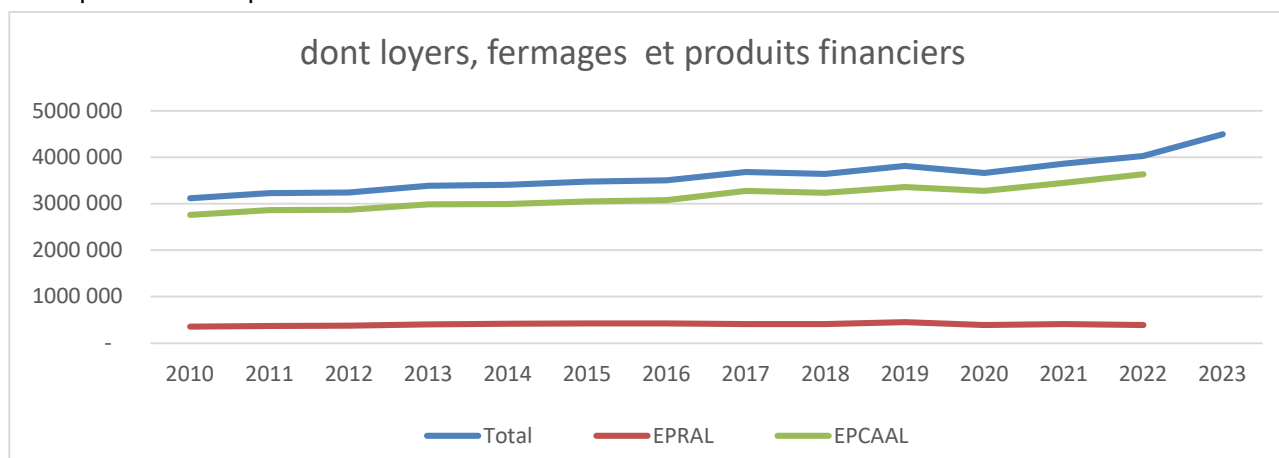
Ce sont donc 28,1 millions d'euros qui permettent à nos Églises d'assurer leurs missions.

À ces chiffres pourraient se rajouter certains travaux de bâtiments paroissiaux non pris en compte dans les données communiquées par les paroisses et consistoires. C'est par exemple le cas quand ce sont les communes qui assurent la maîtrise d'ouvrage.

Pour les recettes ordinaires, leur évolution a été fortement impactée pour l'année 2020 par le Covid et l'impossibilité partielle de poursuivre les activités ordinaires, les recherches de dons ordinaires. Après ce décrochage, on constate une remontée au niveau d'avant 2020.



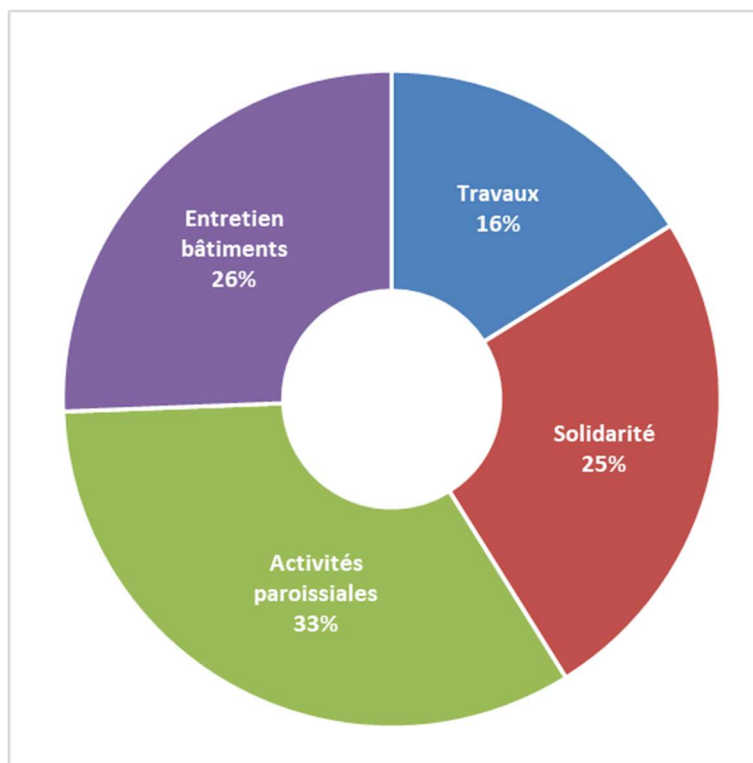
La partie loyers, fermages et produits financiers continue sa progression. Les recettes des paroisses n'ont pas subi d'impact.



¹ Source : analyse annuelle des comptes transmis par les paroisses

² Base salaire milieu de carrière de 2 183 € net mensuels

Du côté des dépenses des paroisses, l'entretien et les bâtiments représentent 26 %, et les travaux 16 % en moyenne pour les 247 paroisses de l'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL). Une large part, avec 33 % des ressources des paroisses (dons, offrandes, legs, subventions...) est dédiée à la vie et aux activités paroissiales. Les 25 % restants sont versés par les paroisses au titre de la solidarité à l'ESP et à la mission (le Fonds ESP Mission).



Entraide et Solidarité Protestantes et le Fonds ESP Mission

Les recettes de l'ESP et du Fonds ESP Mission sont essentiellement constituées par les contributions de solidarité des paroisses. Un allègement des contributions avait été consenti pour toutes les paroisses sur les recettes ordinaires en 2020, du fait de la situation des confinements successifs. Le calcul de la contribution des paroisses tenant compte des trois années précédentes, 2023 marque la dernière année où cet allègement impacte le calcul des contributions. Par ailleurs, un certain nombre de paroisses en difficulté, ou qui sont au-devant d'investissements importants, ont réduit leur engagement. Cela impacte directement les produits de l'ESP. Pour chacune de ces paroisses, un accompagnement est proposé et une quarantaine a accepté, un contact ou des rencontres.

Diverses décisions prises lors des dernières assemblées générales se sont concrétisées en ressources pour les paroisses ou pasteurs et en charges pour l'ESP. Le bilan énergétique des presbytères est en cours et a impacté les finances des paroisses et de l'ESP. Concernant le chauffage, dans les églises, l'hiver doux, et les mesures prises, parfois créatives, ont permis de limiter la hausse, et parfois même engendré une baisse des coûts énergétiques.

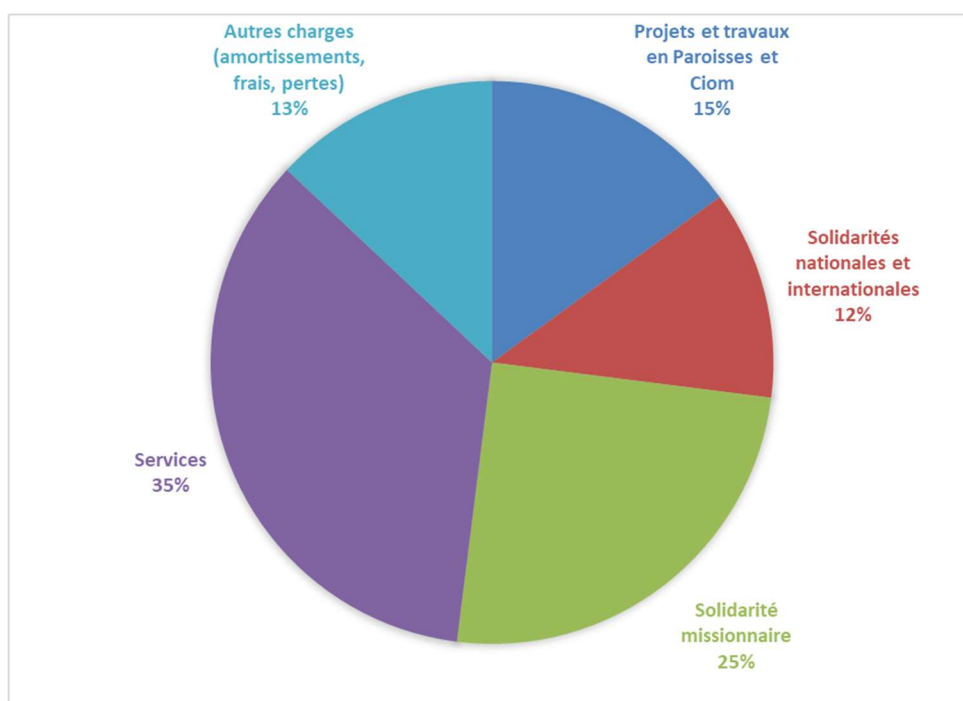
La prise en charge de la supervision des pasteurs, jusqu'alors obligatoire pour tous les aumôniers, s'étend désormais à l'ensemble du corps pastoral qui bénéficie d'un accompagnement individuel ou collectif par le service de la Formation Pastorale à l'Écoute et à la Communication ou d'autres psychologues. L'extension de la prise en charge a permis à plus de la moitié du corps pastoral de

bénéficier de rendez-vous individuels ou en groupe auprès du service de la Formation Pastorale à l'Écoute et à la Communication ou auprès de psychologues en ville.

Les produits de l'ESP et du Fonds ESP Mission sont pour l'essentiel redistribués, soit auprès des paroisses et partenaires (CIOM, Communautés, Institutions, Œuvres et Mouvements) pour des projets ou des travaux, soit pour des solidarités nationales ou internationales.

Le terme de solidarité recouvre des réalités bien différentes : un projet de développement de l'énergie solaire à Djibouti, la rénovation de la chapelle de la Rencontre au port du Rhin à Strasbourg, ou le salaire d'un aumônier en établissement sanitaire et le culte télévisé du Vendredi saint sur France 3 ou du dimanche matin sur France 2.

Le lien des Églises protestantes via la FPF, avec l'Église Protestante Unie de France, ou avec les autres Églises luthériennes ou réformées du monde est rendu visible par les solidarités nationales et internationales (12 % du budget total ESP et Fonds ESP Mission). La solidarité missionnaire (25 %) est concrétisée par le financement de projets et d'échanges dans le monde.



Les services sont à la disposition des paroisses et territoires :

- les aumôneries des établissements sanitaires et médico-sociaux, du handicap, de l'armée, des lycées ou des étudiants ;
- la catéchèse des enfants, des jeunes et des adultes ;
- l'organisation de l'enseignement religieux dans les écoles, collèges et lycées ;
- la formation et l'animation théologique, musicale, biblique ;
- la formation de visiteurs ;
- la communication ;
- la formation continue des pasteurs et autres ministres de l'UEPAL, prédicateurs, évangélistes, organistes, chorales... ;
- des logiciels pour les pasteurs, paroisses pour la bureautique ou la gestion...

2023 pour l'ESP

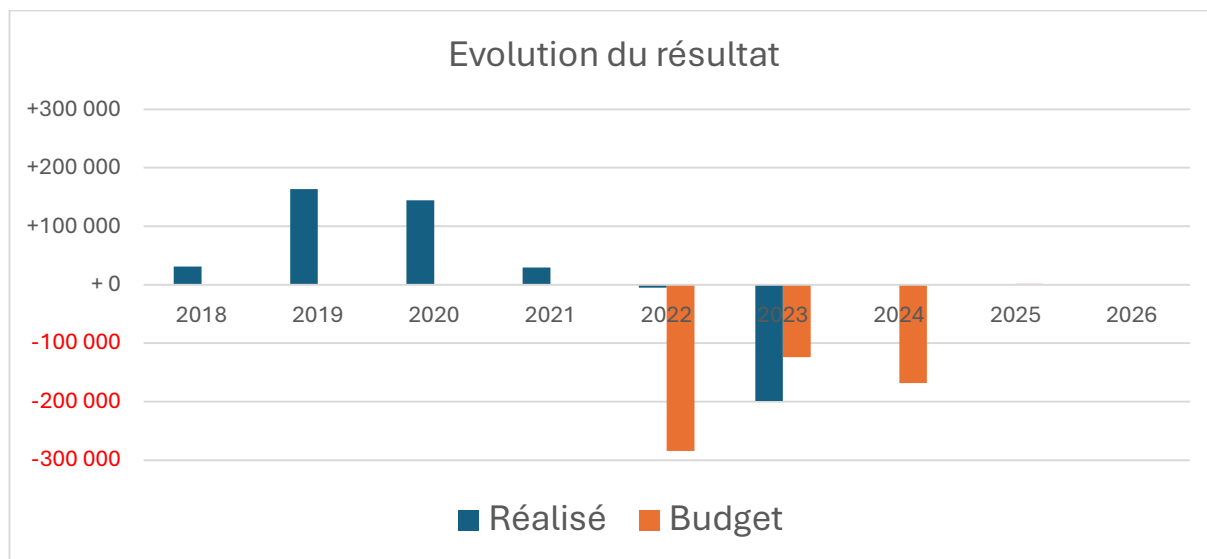
Résultat 2023

Le résultat est déficitaire pour la première fois après la période Covid : - 198 862 €

Le budget prévoyait bien un déficit de - 124 150 €.

Pour rappel, les budgets de 2022 et 2021 étaient respectivement de — 285 k€ et — 238 k€, donc négatifs.

Or, les résultats jusqu'alors étaient positifs et ont permis la constitution de réserves. Mais il sera nécessaire de retrouver l'équilibre en 2025.



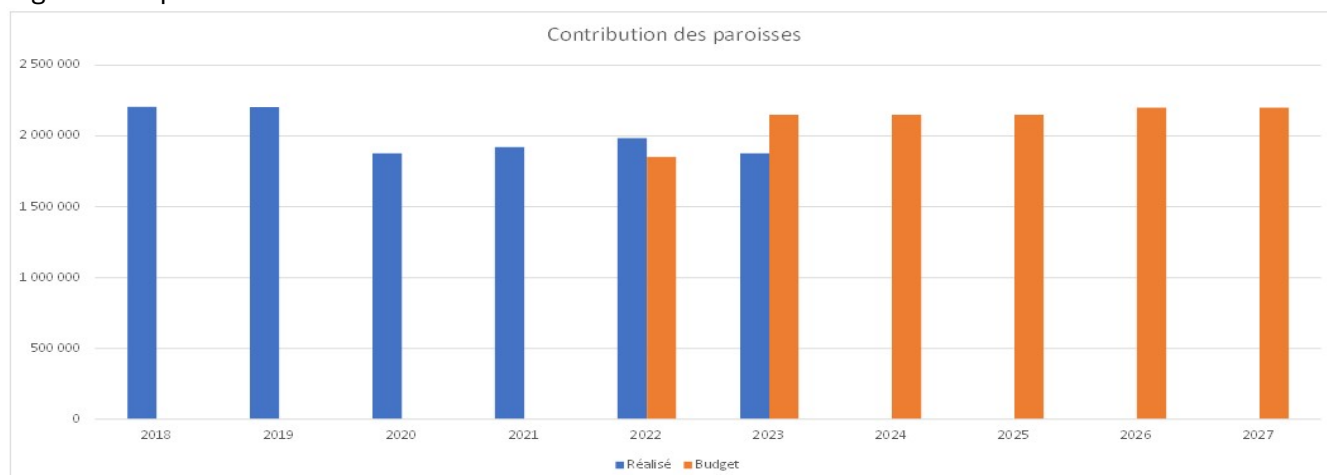
Ce résultat négatif s'explique à la fois par la baisse des produits et des charges plus importantes que prévu.

Produits

Produits des paroisses & cotisations

Contributions des paroisses

Les contributions des paroisses représentent 75 % des produits d'exploitation (hors produits financiers et exceptionnels). Elles sont sous le budget de 273 000 €. Ce chiffre peut être mis en regard de la perte constatée.



Les contributions des paroisses représentent 1 877 028 € pour un budget de 2 150 000 €. Elles sont en baisse par rapport à 2022 de près de 108 000 €, alors que l'année 2023 aurait dû marquer une remontée des contributions après les années Covid. Ce sont un ensemble de paroisses qui n'ont pas payé les contributions au niveau attendu, peut-être en lien avec une augmentation des charges par exemple de chauffage, ou la peur d'une augmentation substantielle. Aucun territoire n'est épargné. Les 10 premières paroisses qui n'ont pas versé les montants attendus représentent près de 100 k€.

Engagements reçus par territoire

TERRITOIRES (inspections)	Montants engagés 2022	Montants engagés 2023	Comparatif 2022/2023
STRASBOURG	457 229	456 164	- 1 065
BRUMATH	202 821	191 670	- 11 151
DORLISHEIM	272 053	265 074	- 6 979
BOUXWILLER	189 823	187 700	- 2 123
ABM	198 378	188 944	- 9 433
WISSEMBOURG	209 115	197 479	- 11 636
COLMAR	187 950	193 446	+ 5 496
EPRAL	284 912	214 397	- 70 514
TOTAL	2 002 281	1 897 874	- 107 406

Tous les territoires de l'UEPAL présentent une baisse de l'engagement en 2023 comparé à 2022. 10 paroisses représentent 96 k€ sur la variation de 107 k€.

Produits divers

Au sein des produits divers, des dons et subventions d'un montant de 96 992 €, en lien avec des fonds utilisés pour divers projets et rencontres, ont été comptabilisés dans cette ligne.

Reprises de provisions

Les provisions qui avaient été faites, par exemple, sur les questions de chauffage de presbytères, conformément aux décisions de l'A.G., sont reprises. Par ailleurs, des fonds dédiés ont pu être utilisés, par exemple pour la rencontre du 28 octobre ou pour des besoins en lien avec des situations de précarité.

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont constitués d'une part par les intérêts de placements, nommés produits financiers, et d'autre part liés à la quote-part des legs reçus pour 104 835 €.

Charges

Projets UEPAL & CIOM

Les projets (subventions, soutiens, solidarité, projets et rassemblements) de l'UEPAL, paroisses, secteurs et communautés, institutions, œuvres et mouvements de l'UEPAL représentent 19 % des charges, soit 527 k€.

Travaux et projets propres

Avec 171 k€, après plusieurs années à 250 k€, 2023 est une année en retrait en particulier en dessous du budget prévu pour les travaux en paroisses. Est-ce simplement un retard d'investissements ?

Soutien aux paroisses, pasteurs

À la fois les subventions de l'ESP pour les déménagements et les subventions de chauffage expliquent le dépassement de plus de 50 % du budget prévu.

Solidarité régionale/CIOM

En mars, les différentes associations et œuvres se rencontrent autour de thématiques telles que la communication en 2023 ou la recherche de fonds en 2024. Au total 15 CIOM ont bénéficié d'une subvention en 2023.

Projets

2023 a été marquée par l'année Bucer. Un tiers du budget a permis le rassemblement du 28 octobre, mais également des rencontres dans d'autres villes, des expositions... Près de 15 % correspondent aux sites internet et logiciels (recherche de fonds et informatisation des paroisses). 35 k€ sont employés pour permettre la création et la diffusion radio et TV (cultes TV, RCF Alsace et RCF Jéricho Moselle). Cette enveloppe permet également la production et la diffusion de concerts, d'expos, de livrets et brochures ou dépliants, tels que *Ressources* ou *Ce que nous croyons*.

Institutions nationales et internationales

Les solidarités nationales comprennent l'Église protestante unie de France (EPUDF), Communion protestante luthéro-réformée (CPLR). Les solidarités internationales regroupent la Fédération luthérienne mondiale (FLM), Conseil Œcuménique des Églises (COE), Conférences des Églises européennes (KEK), Conférence mondiale des Églises réformées (CMER), Communauté des Églises protestantes francophones (CEPF).

Les montants versés sont en deçà des versements avant Covid, tel que cela avait été prévu en lien avec la réduction de la CES, contribution calculée. Il n'y a que pour la Fédération luthérienne mondiale où le montant est en hausse, en lien avec les appels exceptionnels faits en prévision de l'organisation de son Assemblée tous les 7 ans.

L'ensemble s'élève à 477 k€ et représente 17 % des charges de l'ESP en 2023.

Charges internes

Vie institutionnelle

La vie institutionnelle est faite de réunions, de rencontres. Que ce soient les assemblées de l'Union, les Conseils, ou pour l'ESP, les CA et les assemblées générales, cela comporte des frais de déplacement parfois d'hôtellerie, et les frais de bouche, encas ou repas. Elle intègre également les délégations, dont par exemple l'A.G. de la FPF (Fédération Protestante de France) qui représente 20 % des 49 k€ en 2023.

Au total, 46 réunions internes à l'UEPAL/ESP de 8 à 120 personnes se sont tenues en 2023.

Charges immobilières (33 k€)

Les charges immobilières sont en lien avec les appartements, soit loués, soit mis à disposition de ministre de l'UEPAL (pasteurs, aumôniers).

Services et RH

Présidence

Les frais de déplacement, de réception des présidents avec 29 k€ sont inférieurs à ceux de 2022 et également légèrement inférieurs au budget.

Logistique (communs) (66 k€)

Les bâtiments du quai Saint-Thomas, bureaux, espaces de rencontre, médiathèque, sont mis à la disposition de l'Église gratuitement par le Chapitre de Saint-Thomas. Mais les charges : électricité, chauffage, équipements, poubelles, entretien, maintenance... sont à la charge de l'ESP.

Services

Le montant de 152 k€ est 10 % au-dessus de celui de 2022 et 45 % au-dessus du budget. Outre les déplacements des responsables de service, ces budgets comportent également les frais liés aux commissions, aux groupes de travail, aux formations réalisées dans les secteurs... Le coût des 250 licences Microsoft pour le personnel du quai et pour tous les pasteurs, ministres particuliers et vicaires qui en font la demande, figure parmi ces montants. C'est également le cas pour les aides accordées pour le logiciel comptable des paroisses (EBP). Une part de l'augmentation est également en lien avec un effet de vases communicants. En effet, le Fonds ESP Mission ne permet pas de supporter un certain nombre de frais. C'est donc à l'ESP qu'en revient la charge.

DRH Direction des ressources humaines

Les dépenses de la DRH comprennent un volet formation (hors CPLR). Il comporte également l'accompagnement et les supervisions, telles que décidées par le Conseil, obligatoire dans l'aumônerie, et ouvert aux ministres avec près de 50 k€ au total (comptabilisé en partie dans la ligne DRH et en partie pour des raisons historiques en « projets »).

La répartition des 69 k€ :

- 22 k€ pour la supervision et l'accompagnement (type groupe libre) ;
- 17 k€ pour la formation ;
- 25 k€ d'honoraires juridiques et divers ;
- 5 k€ pour des frais, type déplacements.

FIP Formation initiale des pasteurs (103 k€)

Les dépenses et les budgets comportent des frais de formation (hébergements, frais pédagogiques, déplacements) et une participation aux frais des paroisses qui accueillent un ou une vicaire. Ces dépenses sont proportionnelles au nombre de personnes en formation initiale.

2023 : les dépenses continuent à progresser en lien avec l'arrivée de nouvelles personnes en formation initiale pour pasteurs. Trois quarts du montant sont liés au logement. Ces dépenses intègrent également les sessions de formations communes à tous les ministres.

2025 : Le budget a été calculé sur les bases historiques de coûts et le nombre de personnes qui seront en formation. 80 k€ sur les 120 k€ représentent la participation aux frais des paroisses qui accueillent les FIP. Les 40 k€ restants correspondent à de l'hébergement pour les formations, des frais pédagogiques et de déplacement, y compris pour les maîtres de stages.

Salaires et indemnités (869 k€)

Ce poste comporte d'une part des salaires des personnels de l'ESP (703 k€).

L'ESP a employé en 2023, près de 11 ETP (équivalents temps plein). Aux salaires et charges, il convient d'ajouter un certain nombre d'autres coûts qui sont inclus dans cette ligne budgétaire :

- 340 k€ salaires (ESP) ;
- 100 k€ charges (URSSAF, mutuelle, Assedic) ;
- 50 k€ participation salaires (Messenger) ;
- 111 k€ complément de rémunération (administratif service des cultes) ;
- 95 k€ logement (pasteurs) ;
- 6 k€ autres.

Par ailleurs, 80 k€ correspondent aux salaires, charges et autres frais pour les personnes employées pour l'Aumônerie des Établissements sanitaires et médico-sociaux. 59 k€ pour des personnes dans les territoires. À cela s'ajoutent 27 k€ pour les œuvres sociales, dont les veufs et veuves de pasteurs.

Salaires services des cultes (pour mémoire)

Ces salaires correspondent à une valorisation faite pour les salaires des personnels des services. Responsables, pasteurs ou laïques, administratifs (y compris la présidence ou les directions) font partie de ces effectifs. Le montant retenu pour l'évaluation est un montant moyen de 28,6 k€ pour 2023. Avec près de 34 ETP, cela représente 969 k€.

En raisonnant en coût de remplacement par une structure privée associative, il faudrait 300 k€ de plus.

Commissions (7 k€)

Les frais des commissions rattachées à des services sont compris dans les budgets des services. Les dépenses 2023 correspondent essentiellement aux frais de déplacement pour les membres de la Commission des ministères. De manière exceptionnelle une expo a été financée pour le compte de la Commission protestante de Dialogue avec le Judaïsme (« Juifs et chrétiens, plus proches que tu le penses ? »).

Autres charges & dotations, amortissements, provisions (287 k€)

Ce poste est essentiellement constitué, d'une part des amortissements y compris informatiques, et d'autre part par les pertes sur créances irrécouvrables pour l'année 2023.

Les amortissements sont en hausse de 24 k€.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont à un niveau quasi équivalent à 2022 avec 152 k€.

2025

Après deux années de déficit budgété, le budget de 2025 se devra d'être à l'équilibre.

Le conseil d'administration propose un budget prudent. En effet, alors que les impacts des réductions des années Covid devraient disparaître, les recettes sont les plus faibles des dernières années, en dessous du budget 2024.

Le budget s'élève à 2 488 k€, dont 2 038 k€ de contributions des paroisses, fabriques et CIOM. Dans cette version, les contributions affichent + 7 % par rapport au réalisé 2023.

Cette prudence impose des réductions de charges à tous les niveaux. Pour la plupart des lignes budgétaires, une réduction a été envisagée, y compris par rapport au réalisé 2023.

Les projets UEPAL et CIOM sont ainsi impactés de manières diverses : l'enveloppe des projets de l'Union a été revue à la baisse. Pour la jeunesse, les projets pourront néanmoins avoir lieu grâce aux fonds dédiés à la jeunesse qui sont disponibles. Les enveloppes pour travaux ou soutien aux paroisses et pasteurs ne sont pas concernées par la baisse. Les solidarités nationales ou internationales, dans cette version de budget, sont réduites en moyenne de 4 %.

Réalisé 2023 et budget 2025

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Budget 2025	B2026	B2027
Produits des paroisses & cotisations	1 943 410	2 007 831	2 172 000	1 901 875	2 173 000	2 039 000	2 224 000	2 224 000
Produits divers	247 954	295 872	266 600	394 276	298 000	349 400	322 000	322 000
Reprises de provisions	410 678	418 196		160 340				
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 602 042	2 721 899	2 438 600	2 456 491	2 471 000	2 388 400	2 546 000	2 546 000
PRODUITS FINANCIERS & EXCEPTIONNELS	124 493	48 852	75 000	117 361	90 000	100 000	100 000	90 000
TOTAL PRODUITS	2 726 535	2 770 751	2 513 600	2 573 852	2 561 000	2 488 400	2 646 000	2 636 000
Travaux et projets propres	247 037	250 097	245 000	171 388	255 000	230 000	230 000	230 000
Soutien aux paroisses, pasteurs	21 906	47 598	42 000	63 832	79 000	66 000	68 000	68 000
Solidarité régionale / CIOM	116 350	132 797	155 000	135 750	155 000	136 000	145 000	145 000
Projets	180 012	129 038	219 000	156 067	151 250	96 000	134 700	117 900
PROJETS UEPAL & CIOM	565 305	559 531	661 000	527 036	640 250	528 000	577 700	560 900
Solidarité nationale	459 585	459 585	439 000	439 060	461 000	429 000	461 000	461 000
Solidarité internationale	31 735	31 735	37 750	37 750	32 985	29 750	32 985	32 985
INSTITUTIONS NATIONALES & INTERNATIONALES	491 320	491 320	476 750	476 810	493 985	458 750	493 985	493 985
Vie institutionnelle	14 193	14 193	35 500	49 072	35 500	35 000	35 500	35 500
Charges immobilières	36 179	95 748	25 000	32 875	25 000	25 000	25 000	25 000
CHARGES INTERNES	50 372	109 941	60 500	81 947	60 500	60 000	60 500	60 500
Présidence	25 884	33 948	30 000	26 781	30 000	27 000	30 000	30 000
Logistique (commun)	78 685	53 211	100 000	66 287	100 000	58 000	60 000	60 000
Services	92 454	136 837	107 000	151 716	120 250	105 000	115 000	115 000
RH	210 478	253 391	236 000	279 576	288 000	265 000	288 500	288 500
Salaires et indemnités	697 690	804 157	850 000	868 817	880 000	870 000	880 000	880 000
<i>Salaires service des cultes (pour mémoire) hors ca</i>	<i>912 000</i>	<i>969 000</i>	<i>965 000</i>	<i>969 000</i>	<i>969 000</i>	<i>915 000</i>	<i>915 000</i>	<i>915 000</i>
Commissions	2 993	5 304	6 000	6 789	6 000	6 000	6 000	6 000
SERVICES & RH	1 108 184	1 286 848	1 329 000	1 399 965	1 424 250	1 331 000	1 379 500	1 379 500
AUTRES CHARGES & DAP	482 333	328 543	110 500	286 955	110 500	110 500	110 500	110 500
TOTAL CHARGES	2 697 514	2 776 183	2 637 750	2 772 714	2 729 485	2 488 250	2 622 185	2 605 385
RESULTAT	+29 021	-5 432	-124 150	-198 862	-168 485	+150	+23 815	+30 615

Bilan

ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,						
. Autres immobilisations incorporelles	7 227,85	7 227,84	0,01	0,00	0,01	0,00
Immobilisations corporelles						
. Terrains	130 500,00		130 500,00	2,60	130 500,00	2,40
. Constructions	1 925 293,43	849 325,31	1 075 968,12	21,44	1 142 931,69	20,98
. Autres immobilisations corporelles	326 152,27	251 246,41	74 905,86	1,49	91 579,17	1,68
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	15 000,00		15 000,00	0,30	15 000,00	0,28
. Autres titres immobilisés	50 080,00		50 080,00	1,00	50 080,00	0,92
. Prêts	375 376,49	35 098,37	340 278,12	6,78	450 389,00	8,27
. Autres	10 240,20		10 240,20	0,20	6 848,42	0,13
TOTAL (I)	2 839 870,24	1 142 897,93	1 696 972,31	33,81	1 887 328,29	34,64
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes versés sur commandes	3 273,25		3 273,25	0,07		
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	259 398,18	21 636,49	237 761,69	4,74	286 789,88	5,26
. Autres	263 327,84		263 327,84	5,25	145 627,37	2,67
Valeurs mobilières de placement	617 496,33	10 889,66	606 606,67	12,09	579 452,73	10,63
Disponibilités	2 164 473,93		2 164 473,93	43,13	2 531 612,37	46,46
Charges constatées d'avance	46 313,34		46 313,34	0,92	17 881,61	0,33
TOTAL (II)	3 354 282,87	32 526,15	3 321 756,72	66,19	3 561 363,96	65,36
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 194 153,11	1 175 424,08	5 018 729,03	100,00	5 448 692,25	100,00

ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	841 660,98	16,77	841 660,98	15,45
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	3 476 290,02	69,27	3 476 290,02	63,80
Report à nouveau	195 072,14	3,89	173 098,50	3,18
Excédent ou déficit de l'exercice	-198 862,01	-3,95	21 973,64	0,40
Situation nette (sous total)	4 314 161,13	85,96	4 513 023,14	82,83
TOTAL (I)	4 314 161,13	85,96	4 513 023,14	82,83
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	9 656,93	0,19	86 600,18	1,59
TOTAL (II)	9 656,93	0,19	86 600,18	1,59
PROVISIONS				
Provisions pour charges	269 134,91	5,36	302 482,18	5,55
TOTAL (III)	269 134,91	5,36	302 482,18	5,55
DETTES				
Emprunts et dettes financières diverses	2 810,00	0,06	3 680,00	0,07
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 197,71	1,80	93 945,43	1,72
Dettes fiscales et sociales	66 521,63	1,33	46 832,68	0,86
Autres dettes	266 246,72	5,31	402 128,64	7,38
TOTAL (IV)	425 776,06	8,48	546 586,75	10,03
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 018 729,03	100,00	5 448 692,25	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Compte de résultat

ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	12 373,78		11 790,33		583	4,94
- Ventes de prestations de services	22 710,63		23 274,06		-564	-2,41
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	296 864,56		277 922,79		18 942	6,82
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	11 472,82		2 142,63		9 330	435,57
- Contributions financières	1 987 393,92		2 023 364,45		-35 971	-1,77
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	147 222,90		431 973,63		-284 751	-65,91
Utilisations des fonds dédiés	86 600,18		13 932,90		72 668	521,59
Autres produits	47 518,89		47 497,99		21	0,04
Total des produits d'exploitation (I)	2 612 157,68		2 831 898,78		-219 741	-7,75
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	858 958,62		754 404,87		104 554	13,86
Aides financières	995 579,81		930 607,07		64 972	6,98
Impôts, taxes et versements assimilés	16 577,49		45 046,79		-28 469	-63,19
Salaires et traitements	679 199,63		702 008,46		-22 809	-3,24
Charges sociales	153 361,55		141 915,39		11 446	8,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	116 958,11		96 213,31		20 745	21,56
Dotations aux provisions	6 093,25		20 000,00		-13 907	-69,52
Reports en fonds dédiés	9 656,93		15 533,01		-5 877	-37,83
Autres charges	154 425,32		134 468,08		19 957	14,84
Total des charges d'exploitation (II)	2 990 810,71		2 840 196,98		150 614	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-378 653,03		-8 298,20		-370 355	N/S
PRODUITS FINANCIERS:						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	6 816,76		3 750,37		3 066	81,76
Autres intérêts et produits assimilés	5 704,77		2 807,22		2 897	103,21
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	30 854,32		26 088,10		4 766	18,27
Total des produits financiers (III)	43 375,85		32 645,69		10 730	32,87
CHARGES FINANCIÈRES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			37 993,98		-37 993	-100,00
Intérêts et charges assimilées			22 338,10		-22 338	-100,00
Total des charges financières (IV)			60 332,08		-60 332	-100,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	43 375,85		-27 686,39		71 061	296,57
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-335 277,18		-35 984,59		-299 293	-831,73
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	31 580,45		17 664,13		13 916	78,78
Sur opérations en capital	104 834,72		40 294,10		64 540	160,17
Total des produits exceptionnels (V)	136 415,17		57 958,23		78 457	135,37

ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
<i>Total des charges exceptionnelles (VI)</i>				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	136 415,17	57 958,23	78 457	135,37
Total des produits (I + III + V)	2 791 948,70	2 922 502,70	-130 554	-4,46
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 990 810,71	2 900 529,06	90 281	3,11
EXCEDENT OU DEFICIT	-198 862,01	21 973,64	-220 835	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	9 950,00	10 725,00		
TOTAL	9 950,00	10 725,00		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	9 950,00	10 725,00		
TOTAL	9 950,00	10 725,00		

Annexe comptable

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 018 729,03 €.

Le résultat net comptable est une perte de 198 862,01 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels :

Préambule

– Description de l'objet social de l'entité :

L'association a pour objet de développer l'entraide et la solidarité au sein de l'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL).

Elle gère les fonds et biens mis à sa disposition par les paroisses, les consistoires, inspections, institutions, œuvres et mouvements et assure une solidarité entre elles en fonction de leurs besoins.

Elle assure le bon fonctionnement des services de l'UEPAL et soutient des actions à caractère philanthropique, social, familial, éducatif, culturel ou encore dans le domaine de la défense de l'environnement naturel.

– Description de la nature et du périmètre des activités réalisées :

L'UEPAL mène des actions communes aux deux Églises : l'Église Protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (EPCAAL) et l'Église Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL).

L'association œuvre à l'existence et au développement :

- de l'enseignement religieux dans les établissements scolaires publics d'Alsace-Moselle,
- de l'enseignement religieux et de la catéchèse au sein des paroisses de l'UEPAL,
- de la formation initiale et continue des pasteurs et des prédicateurs laïques,
- de la formation à l'écoute et à la communication pour les pasteurs, aumôniers, personnels d'Église, visiteurs bénévoles, et à toute personne désireuse de se perfectionner dans la pratique de la relation à autrui et active au sein d'une Église, association et autre lieu,
- de formations théologiques et spirituelles pour les adultes,
- des aumôneries au sein des maisons de santé, des prisons, des établissements d'enseignement, et des établissements pour personnes en situation de handicap,
- de projets culturels,
- de la visibilité et de la communication des lieux d'Église, des projets des paroisses et des projets de l'UEPAL
- ou encore de projets dédiés aux familles et aux jeunes.

– Description des moyens mis en œuvre :

L'association gère les fonds et biens mis à sa disposition par les paroisses, les consistoires, inspections, institutions, œuvres et mouvements qui sont membres de l'ESP et d'assurer une solidarité entre elles en fonction de leurs besoins. Il s'agit notamment de financer les travaux de rénovation et les besoins d'équipements au sein des paroisses.

L'association soutient également financièrement d'autres organismes protestants.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les abandons de créances consentis au titre de la contribution d'entraide et de solidarité et/ou de la contribution inter ecclésiastique avec les paroisses se sont élevés à 152 453 € pour l'année 2023.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement ANC n° 2018-06, complété par le règlement n° 2022-04, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Principales méthodes d'évaluation et présentation

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont directement inscrits en charges dans le coût d'acquisition.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation détaillée comme suit :

Type	Durée
Logiciels informatiques	05 ans
Constructions	de 10 à 50 ans
Agencement des constructions	de 03 à 15 ans
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 15 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	10 ans

CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

RÉGIME FISCAL

L'association, dont la gestion est désintéressée, bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales relatives aux organismes sans but lucratif. Elle est cependant redevable des impôts relatifs aux revenus perçus sur les produits financiers fiscalisés et sur les immeubles de placement.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires en nature de l'association concernent essentiellement le bénévolat.

L'association ne dispose pas actuellement des outils permettant de dénombrer le nombre de bénévoles actifs dans l'association. De surcroît, l'association ne dispose pas de données suffisamment fiables en matière de temps passé par les bénévoles pour pouvoir donner une information précise.

Les contributions volontaires se limiteront au temps consacré par les administrateurs non rémunérés au sein de l'association.

Conformément à la réglementation comptable, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- Les contributions en travail en 2023 correspondent principalement aux heures consacrées par les administrateurs bénévoles à la vie statutaire de l'association.
- Les contributions sont valorisées pour leur coût réel correspondant au prix de marché, soit environ 25 €/heure.

Au titre de l'exercice 2023, le nombre total d'heures recensées s'élève à 398 h, correspondant à une valorisation du bénévolat à 9 950 €.

Notes sur le bilan actif

IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	10 019		2 791	7 228
Immobilisations corporelles	2 434 438	18 493	70 985	2 381 946
Immobilisations financières	561 166	162 400	272 870	450 696
TOTAL	3 005 623	180 893	346 646	2 839 870

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 019		2 791	7 228
TOTAL I	10 019		2 791	7 228
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	344 957	24 707		369 664
sur sol d'autrui	221 481	8 690		230 171
Installations générales, agencements	215 924	33 566		249 490
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements	49 534	4 946		54 480
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	237 532	30 221	70 985	196 768
Emballage, récupérables et divers				
TOTAL II	1 069 428	102 130	70 985	1 100 573
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	1 079 447	102 130	73 776	1 107 801

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	À l'ouverture	Augmentation Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	À la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour renouvellement des				
Provisions pour gros entretiens et grandes				
Autres provisions pour risques et charges	302 482	6 093	39 440	269 135
TOTAL (II)	302 482	6 093	39 440	269 135
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	302 482	6 093	39 440	269 135
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		6 093	39 440	
- financières				
- exceptionnelles				

ÉTAT DES CRÉANCES ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Créances	Montant brut	Échéances jusqu'à 1 an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	375 376	50 161	325 215
Autres créances	10 240		10 240
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	3 273	3 273	
Créances usagers	259 399	259 399	
Autres créances	263 327	263 327	
Charges constatées d'avance	46 313	46 313	
TOTAL	957 928	622 473	335 455

ÉTAT DES PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	260 957
TOTAL	260 957

Notes sur le bilan passif

FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Augmentation	Diminution ou Consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	841 661			841 661
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves	3 476 290			3 476 290
Report à nouveau	173 099	21 974		195 073
Excédent ou déficit de l'exercice	21 974		220 836	- 198 862
Situation nette	4 513 024	21 974	220 836	4 314 162
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	4 513 024	21 974	220 836	4 314 162

FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés	À l'ouverture	Report N+1	Utilisations N : Montant global	Utilisations N : Dont rembts	À la clôture
Subventions d'exploitation					
Contributions financières	86 600	7 707	86 600	0	7 707
d'autres organismes					
Ressources liées à la générosité du public		1 950			1 950
TOTAL	86 600	9 656	86 600		9 656

ÉTAT DES DETTES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 810		2 810	
Fournisseurs	90 198	90 198		
Dettes fiscales et sociales	66 521	66 521		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	266 246	266 246		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	425 775	422 965	2 810	

CHARGES À PAYER PAR POSTE DE BILAN

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	22 970
Autres dettes	167 202
TOTAL	190 172

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 65 394 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective (accord collectif atypique du 24 novembre 1994 - UEPAL)
- le départ volontaire du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 60-64 ans
- le taux de rotation du personnel (hypothèse turn-over faible)
- le taux de revalorisation des salaires : 2,50 %
- le taux d'actualisation retenu : 3,50 %
- le taux moyen des charges sociales : 48,50 % pour les cadres et 40,00 % pour les non-cadres

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	11	
Ouvriers		
TOTAL	14	

ÉTAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

État du contributeur	Date de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de la ressource	Montant	Reçu fiscal
Allemagne	Année 2023	Pers. morale (Église)	Collecte Concert	6 860 €	Non

Élection des membres du conseil d'administration

de l'Entraide et Solidarité Protestantes

Postes à pourvoir :

CONSISTOIRE RÉFORMÉ DE METZ

- Monsieur Étienne WARNERY (Mandat arrivant à échéance)
L'Assemblée consistoriale réformée propose son remplacement par Monsieur Michel PANIEL (paroisse de Thionville) pour un mandat de 3 ans.

INSPECTION D'ALSACE BOSSUE — MOSELLE

- Monsieur le pasteur Wolfram STEUERNAGEL (Membre coopté)
L'Assemblée d'Inspection propose la reconduction de son mandat pour 3 ans.

INSPECTION DE BOUXWILLER

- Monsieur Claude SARRIC (Mandat arrivant à échéance)
L'Assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat pour 3 ans.

INSPECTION DE COLMAR

- Le poste est vacant en attendant une proposition de l'Assemblée d'Inspection pour finir le mandat jusqu'à l'A.G. 2026.

INSPECTION DE DORLISHEIM

- Monsieur Marc LEHNING (Mandat arrivant à échéance)
L'Assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat pour 3 ans.

INSPECTION DE WISSEMBOURG

- Monsieur le pasteur Romain SCHILDKNECHT (Membre coopté jusqu'à A.G. 2024)
L'Assemblée d'Inspection propose son remplacement par Monsieur le Pasteur Pedro TORREJON (paroisse de Gumbrechtshoffen) pour un mandat de 3 ans.

COMMUNAUTÉS, INSTITUTIONS, ŒUVRES ET MOUVEMENTS

- Monsieur Robert STECK (Mandat arrivant à échéance)
Le Collège des Communautés, Institutions, Œuvres et Mouvements (CIOM) propose son remplacement par Monsieur le Pasteur Gilles AGBENOKOUDJI (directeur de Campus).

MEMBRE ÈS QUALITÉS

- Le conseil synodal en séance du 13 novembre 2023 nomme Monsieur Étienne WARNERY comme membre ès qualités au CA d'E.S.P.

Liste des membres du collège des CIOM

Pour mémoire liste des membres

AFORGEP

ASSOCIATION DES **A**MIS DE L'A.U.P.

CAMPUS

LA **C**ASA

CASAM

CASAS

CENTRE SOCIAL PROTESTANT

LE **C**.I.A.R.U.S.

LA **C**IMADE

LA **C**ROISÉE DES CHEMINS

LES **D**ISCIPLES

ÉCLAIREUSES ET ÉCLAIREURS UNIONISTES DE FRANCE

E.U.L. — FOYER SAINT-JEAN

LES **G**RENIERS DE JOSEPH

MUSÉE OBERLIN

LE **N**OUVEAU MESSAGER

OJPAN

SEMIS

S.O.S. AMITIÉ

CENTRE DE VACANCES « LES **S**OURCES »

ASSOCIATION **S**PIRITUALITÉ ET CULTURE

LE **T**ORRENT

VISA AD

YMCA-UCJG ALSACE

État des subventions accordées en 2023

Paroisse	Nature des Travaux	Bien concerné	Montant accordé	Subv. Éco. énergi	Subv. Info.
Abreschviller - Lafrimbolle	Remplacement du plancher, rénovation des murs et peinture	Temple	1 370,00 €		
Beblenheim	Rénovation et réhabilitation du RDC pour une mise en location	Presbytère	4 456,00 €	2 425,00 €	
Beblenheim	Complément travaux RDC du presbytère + bénévoles	Presbytère	2 438,00 €		
Birlenbach - Drachenbronn	Divers travaux au niveau du système de chauffage par bénévoles	Eglise, foyer	314,00 €		
Bischheim	Installation d'un monte-personnes pour PMR	Eglise, salle paroissiale	2 658,00 €		
Bischwiller	Travaux de rénovation des 2 presbytères (réformé et luthérien)	Presbytère	16 000,00 €		
Brumath	Remplacement moteur de volée sur la cloche n° 4	Eglise	108,00 €		
Brumath	Remplacement de 2 abat-sons sur le clocheton	Eglise	307,00 €		
Brumath	Remplacement de la sonorisation de l'église	Eglise	288,00 €		
Cernay	Plateforme élévatrice d'accessibilité PMR + rénovation salle eau	Eglise, presbytère	4 804,00 €		
Colmar (Inspection)	Acquisition d'un PC portable pour l'inspection	Informatique			400,00 €
Cronenbourg Cité	Réparation infiltration eau toiture et étanchéité du préau de l'église	Eglise	577,00 €		
Drulingen - Ottwiller	Acquisition d'un PC portable + EBP pour le receveur	Informatique			231,00 €
Eckwersheim	Changement de toutes les fenêtres + 2 portes pour meilleure perf. Énergétique	Presbytère		10 778,00 €	
Entzheim	Sonorisation de l'église	Eglise	564,00 €		
Entzheim	Ordinateur fixe + écran pour le bureau du pasteur pour gestion administrative	Informatique			600,00 €
EUL	PC portable pour la pasteur, secrétaire général de l'association	Informatique			316,00 €
Fénétrange	Mise aux normes intérieure de l'église de Niederstinsel	Eglise	4 429,00 €	5 266,00 €	
Forbach	Remplacement d'un accu par un chauffe eau électrique (+ bénévoles)	Foyer, presbytère	628,00 €		
Froeschwiller	Achat d'un poêle à granulés pour l'église de Nehwiller	Eglise		1 477,00 €	
Furchhausen	PC portable pour le trésorier-receveur + Màl du logiciel EBP version 2023	Informatique			311,00 €
Gumbrechtshoffen	Travaux urgent pour faire fonctionner chaudière et mise en sécurité tribune	Eglise	203,00 €		
Hangviller	Divers travaux de réfection effectués par des bénévoles	Eglise, presbytère, salle paroissiale	1 326,90 €		
Hoerdt - Weyersheim	Remplacement de l'unité extérieur du chauffage réversible	Salle paroissiale	549,00 €		
Hoerdt - Weyersheim	Réparation de l'abat-son	Eglise	1 181,00 €		
Illzach - Jeune Bois	Isolation du mur extérieur nord du foyer	Foyer		3 369,00 €	
Imbsheim	Rénovation du presbytère pour arrivée nouvelle pasteur	Presbytère	2 483,00 €		
Ingenheim	Rénovation d'une baie vitrée neuve	Eglise	872,00 €		
Ingwiller	Acquisition d'un PC portable pour le pasteur	Informatique			500,00 €
Ingwiller (Consistoire)	Acquisition d'un PC pour l'animateur communautaire	Informatique			600,00 €
Jebbsheim	Travaux de rénovation pour l'arrivée de la vicaire par bénévoles	Presbytère	2 271,00 €		
Keskastel	Acquisition d'un PC portable pour la paroisse	Informatique			334,00 €
Keskastel	Remplacement fenêtre et volets, porte d'entrée baie vitrée	Presbytère et foyer	723,00 €	2 546,00 €	
Klingenthal Obernai	Rénovation du logement du pasteur	Presbytère Obernai	1 327,00 €	606,00 €	
Koenigshoffen	Acquisition d'un PC portable pour le ministère pastoral	Informatique			300,00 €
La Broque - Schirmeck	PC portable pour le pasteur	Informatique			356,00 €
Langensoultzbach	Travaux d'isolation thermique et phonique avec éclairage LED	Foyer	342,23 €	954,77 €	
Langensoultzbach	Travaux de rénovation et d'entretien (zinguerie, ravalement, paratonnerre,...)	Eglise	14 703,00 €		
Lembach	PC portable servant au travail du pasteur	Informatique			304,00 €
Molsheim	Installation d'un poêle à bois + remise au norme du parafourde	Eglise, presbytère	372,00 €	2 371,00 €	
Montagne-Verte	Divers travaux : isolation, chaudière, éclairage, rénovation	Presbytère, église, foyer	1 488,00 €	2 512,00 €	
Mundolsheim	Acquisition d'une sono et un orgue électronique	Foyer	100,00 €		
Neudorf	PC portable pour le secrétariat paroissial	Informatique			347,00 €
Niederbronn les Bains	Remplacement port de garage + déport tuyauterie chauffage	Foyer	441,00 €		
Phalsbourg - Lutzelbourg	Mise en conformité du grenier avant intervention sur l'orgue	Eglise et presbytère	603,00 €		
Riedisheim - Rixheim	Rénovation int./ext. avant arriv du nouveau pasteur	Presbytère	4 000,00 €		
Riquewihr	Remplacement régulation chauffage existant suite rénovation orgue	Eglise	1 077,00 €		
Robertsau	Aménagement d'une pièce pour les archives	Presbytère	246,00 €		
Robertsau	Ordinateur de bureau + écran pour le pasteur	Informatique			480,00 €
Robertsau	Travaux de relevage sur l'orgue	Eglise	1 467,00 €		
Romanswiller	Remise en plomb à neuf des vitraux	Eglise	248,00 €		
Rothau	Mise aux normes électrique et lumière	Temple	1 972,00 €		
Sainte-Marie-aux-Mines	Purge et mise en sécurité de la croix sur le clocher	Eglise	221,00 €		
Sainte-Marie-aux-Mines	Réparation de la toiture du garage et pose d'une nouvelle porte	Eglise et foyer	1 078,00 €		
Saint-Pierre-le-Vieux	Complément subvention CA 2019 projet Nootoos	Eglise	4 000,00 €		
Saverne	Divers travaux au presbytère, foyer, église - complément bonifié	Eglise, foyer, Presbytère		4 179,00 €	
Schweighouse-sur-Moder	Travaux de rénovation extérieur	Eglise	16 000,00 €		
Sélestat	Acquisition d'un PC pour la paroisse et le pasteur	Informatique			274,50 €
Sessenheim	Acquisition d'un PC portable + EBP pour la nouvelle receveuse				517,00 €
Strasbourg (Saint-Matthieu)	Subvention complémentaire mise en conformité Chapelle de la Rencontre	Eglise	1 500,00 €		
Strasbourg (Saint-Thomas)	PC portable pour la paroisse	Informatique			600,00 €
Uhrwiller	Fourniture et pose d'une chape et carrelage au sol de l'église (infiltration)	Eglise	379,00 €		
Vendenheim	Acquisition d'un PC pour le pasteur	Informatique			375,00 €
Waltenheim-sur-Zorn	Subvention complémentaire travaux relevage de l'orgue (CA 18/5/22)	Eglise	142,00 €		
Wangen Marlenheim	Rénovation du bureau du pasteur	Presbytère Wangen	184,00 €		
Weiterswiller	Remplacement de 32 coussins pour les bancs de l'église d'Obersoultzbach	Eglise	264,00 €		
Wissembourg	Acquisition de 2 PC + logiciels EBP	Informatique			983,00 €
Wissembourg	Remplacement des ampoules par des LEDs à l'église St-Jean	Eglise		631,00 €	
TOTAL			100 704,13 €	37 114,77 €	7 828,50 €
PROJET D'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE DES PAROISSES :			50 % reste à charge		
Mundolsheim - Niederh.	Amélioration du classement énergétique , isolation murs et planchers	Presbytère		9 409,00 €	
TOTAL				9 409,00 €	

Analyse des subventions déménagements période 2021 - 2023

Lors de l'assemblée de l'Union du 3 juillet 2021, une modification du règlement général au sujet de la mobilité des ministres de l'UEPAL a été présentée et adoptée.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'application de nouvelles règles concernant les déménagements des pasteurs et ministères spécialisés a été modifiée dans le règlement intérieur de l'ESP.

Cette modification du règlement intérieur a eu une grande incidence sur le budget prévisionnel et les dépenses réelles. Ci-dessous un comparatif depuis l'année 2021 avec l'ancienne version et l'évolution en 2022 et 2023 après la mise à jour du règlement intérieur.

La règle conformément au règlement intérieur de l'E.S.P. était :

➤ Jusqu'en 2021 :

Pour les vicaires en 3^e année :

- Par une entreprise de déménagement : 50 % paroisse — 50 % E.S.P.

Pour les pasteurs en activités :

- Par une entreprise de déménagement : 1/3 paroisse — 1/3 E.S.P. — 1/3 pasteur

Pour les pasteurs partant à la retraite :

- Par une entreprise de déménagement : 50 % pasteur — 50 % E.S.P.

Dans la limite de 60 m³ pour le pasteur ou couple + 5 m³ supplémentaire par enfant à charge

Pour les déménagements effectués par leurs soins : 100 % pris en charge par l'E.S.P. dans la limite de 500 € pour tous types de catégorie.

➤ Une première modification du RI a été décidé en A.G. du 8 octobre 2022, applicable au 1^{er} janvier 2022 :

Pour les pasteurs en activités (application suite décision du conseil d'administration du 13 avril 2022) :

- Par une entreprise de déménagement : 1/3 paroisse — 2/3 E.S.P.

Pour les pasteurs partant à la retraite :

- Par une entreprise de déménagement : 100 % E.S.P.

➤ Une seconde modification du RI a été décidé en conseil d'administration du 25 octobre 2022, applicable de suite et décidé en A.G. du 14 octobre 2023 :

Pour les vicaires en 3^e année et les pasteurs en activités :

- Pour les déménagements effectués par leurs soins : 1/3 paroisse — 2/3 E.S.P.

Pour les vicaires, pasteurs en activités ou partant à la retraite :

- Pour les déménagements effectués par leurs soins : suppression de la limite à hauteur de 500 €

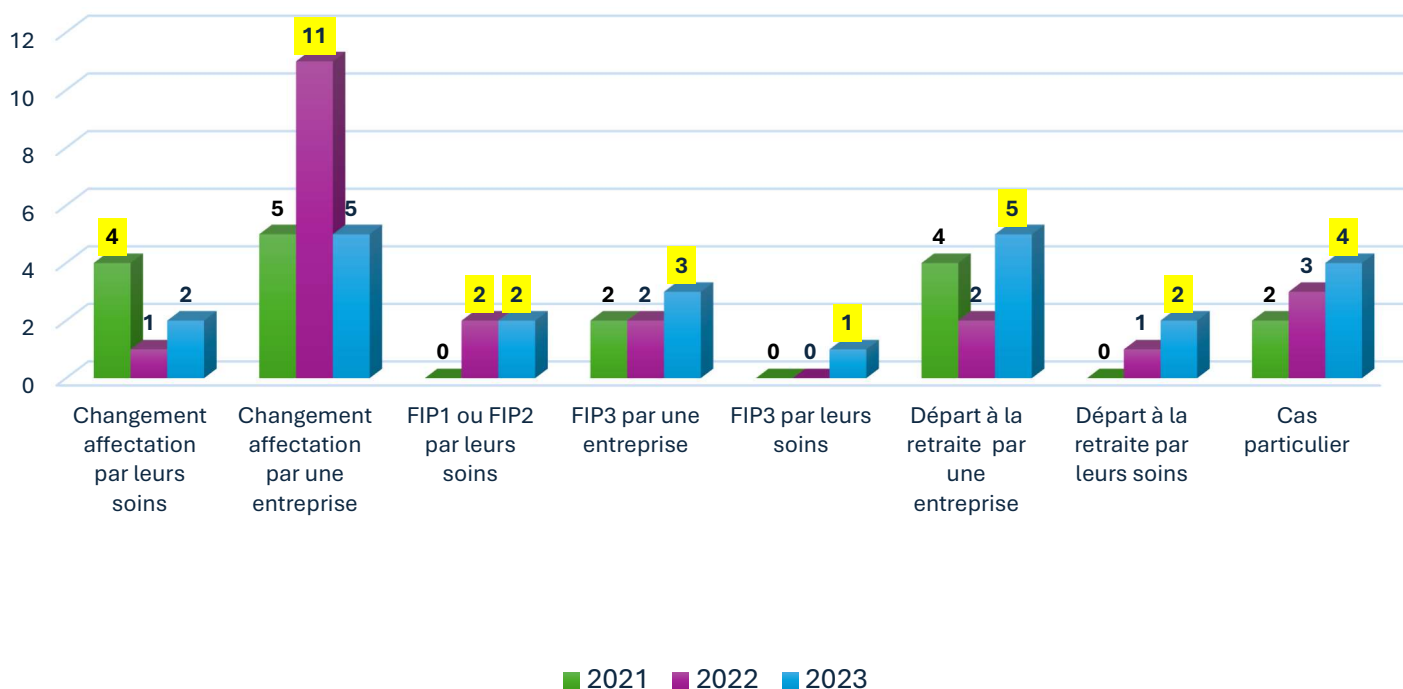
Tableau en vigueur

	Subvention	Volume maximum / limite
Vicaire en 1^{ère} et 2^{ème} année :		
Déménageur professionnel	100 % E.S.P.	Limite du barème annuel : 60 m ³ vicaire ou couple + 5 m ³ par enfant à charge
Déménagement par leurs soins	100 % E.S.P.	
Vicaire en 3^{ème} année		
Déménageur professionnel	50 % paroisse accueillante 50 % E.S.P.	Limite du barème annuel : 60 m ³ vicaire ou couple + 5 m ³ par enfant à charge
Déménagement par leurs soins	50 % paroisse accueillante 50 % E.S.P.	
Pasteur en activité :		
Déménageur professionnel	1/3 paroisse accueillante 2/3 E.S.P.	Limite du barème annuel : 60 m ³ pasteur ou couple + 5 m ³ par enfant à charge
Déménagement par leurs soins	1/3 paroisse accueillante 2/3 E.S.P.	
Pasteur partant à la retraite :		
Déménageur professionnel	100 % E.S.P.	Limite du barème annuel : 60 m ³ pasteur ou couple + 5 m ³ par enfant à charge
Déménagement par leurs soins	100 % E.S.P.	
Veuves/ veufs de pasteurs en activité :		
Déménagement	100 % E.S.P.	

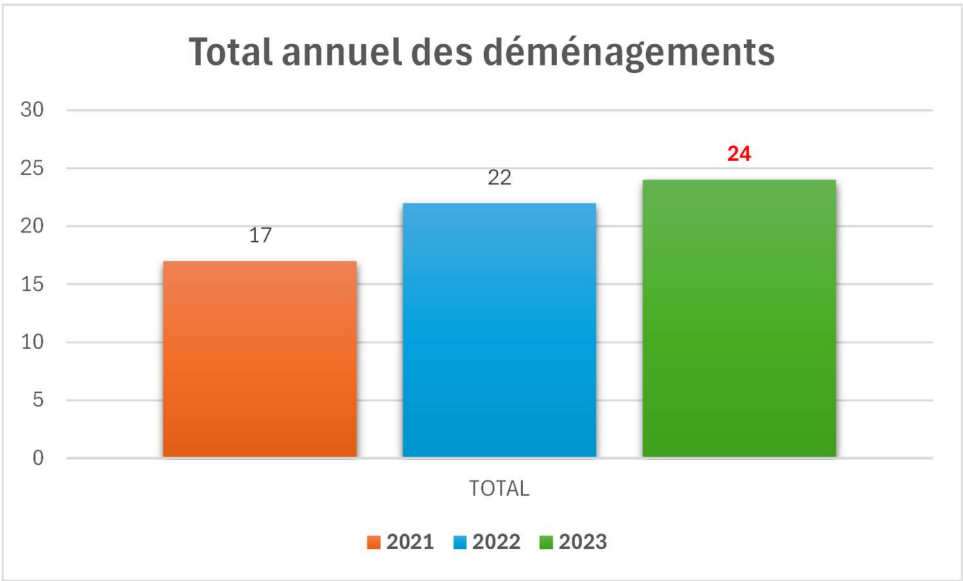
En résumé

Détail des différents déménagements par année

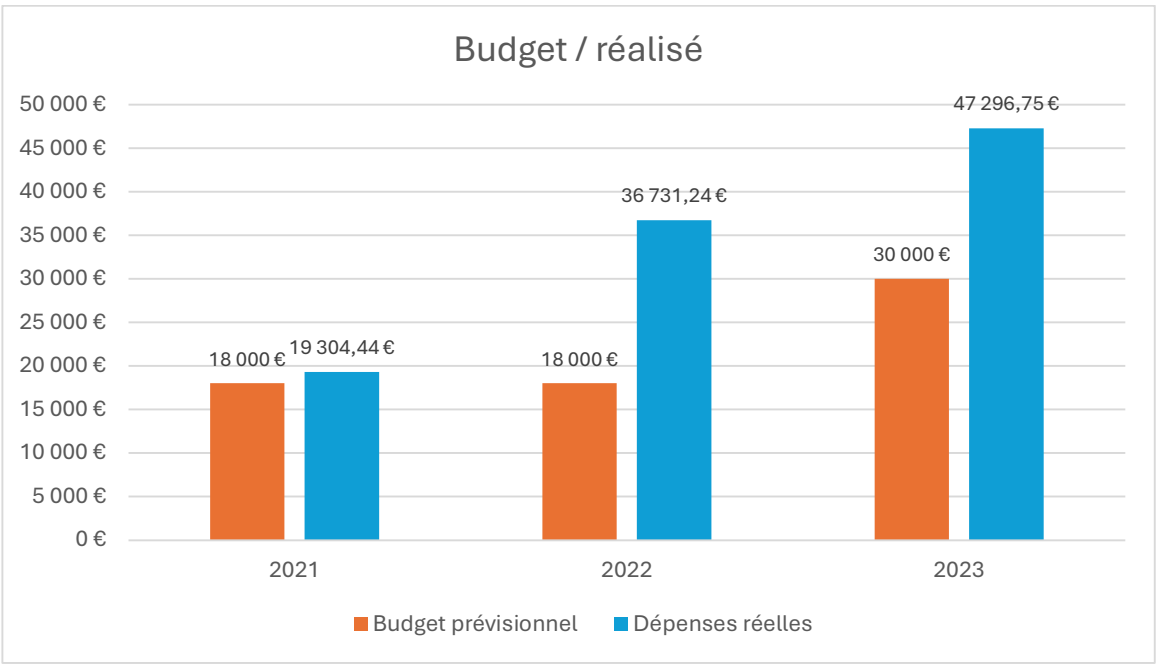
Déménagements



Augmentation de 41 % entre 2021 et 2023.



Augmentation du montant total des subventions de +145 % entre 2021 et 2023.
(vs budget + 67 %)



Fonds ESP Mission : réalisé 2023 et budget 2025

PARTENAIRES	Réalisé 2023	Budget 2024 réactualisé	Budget 2025	%	2025/2024
DEFAP	280 500	285 500	253 000	35 %	-32 500
CEVAA	177 000	181 000	160 000	22 %	-21 000
ACO	170 000	150 000	143 000	20 %	-7 000
ELM (Missions luthériennes)	110 000	97 500	93 000	13 %	-4 500
MISSION 21	50 000	43 000	40 000	6 %	-3 000
CIMADE	10 000	10 000	10 000	1 %	0
LA CAUSE	10 000	10 000	10 000	1 %	0
AL MOWAFAQA	6 000	6 000	6 000	1 %	0
TOTAL PARTENAIRES	813 500	783 000	715 000	100 %	-68 000
Fonctionnement charges	5 519	5000	5 000		
TOTAL CHARGES	5 519	5 000	5 000	100 %	0
BUDGET TOTAL	819 019	788 000	720 000		-68 000
Engagements paroisses	773 864	755 000	720 000		
Dons	3 875	–			
Fonctionnement recettes	41 617	33 000			
TOTAL COLLECTES	819 356	788 000	720 000		

Vous trouverez l'ensemble des documents financiers, comptes et rapport d'activité du Fonds ESP Mission sur le site www.journal-officiel.gouv.fr ou en cliquant sur le lien : https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-detail-annonce/?q.id=id:923558134_31122023

Couverture :

Concert de clôture de la journée du 28 octobre 2023, point d'orgue de l'année Bucer.

© UEPAL

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

Entraide et Solidarité Protestantes

1 bis quai Saint-Thomas – BP 80022 – 67081 Strasbourg cedex

www.uepal.fr / www.facebook.com/UEPAL/ service-financier@uepal.fr